JAZZ EN TOURAINE 2025

Scènes du Village et des communes associées

Conditions particulières

Outre la proposition artistique en elle-même, nous sélectionnons les demandes sur la base de l'acceptation de nos conditions particulières :

- Acceptation de nos conditions : base déclarée par le festival d'un cachet net de 155€/artiste pour un 4tet, 136 € /artiste (minimum SPEDIDAM de l'année en cours) pour un 5tet ou pour un 6tet.
 - Nous privilégions les contrats d'engagement.
 - Au-delà, cette somme est proratisée mais nous refusons les formations trop nombreuses pour respecter les seuils légaux donc pas plus de six personnes en incluant le technicien.
- Dans la mesure où notre sélection est aussi proposée aux 18 communes partenaires du festival, le même groupe peut se produire plusieurs fois durant la même édition, ce qui multiplie par autant le nombre de cachets (parfois deux prestations dans la même journée).
- Notre équipe technique sonorise les groupes en fonction des lieux d'accueil, salle ou plein air. Nous fournissons **éventuellement** le backline encombrant (batterie, contrebasse, etc.) mais pas de piano acoustique. Nous n'assurons pas l'installation d'éclairage spécifique.
- Votre proposition doit donc concerner une formation précise et refléter au plus près le projet artistique que vous présenterez sur scène.
 Ex: que nous ne pouvons pas sélectionner un quintet et accueillir un duo et vice versa. Sauf avec notre accord express les membres du groupe inscrits doivent être ceux qui seront présents.
- Votre formation doit se rendre disponible dans les dates du festival, à savoir du 12 au 21 septembre 2025 et, prioritairement, les 2 WE.
- Nous prenons en charge les hébergements (sur une base de chambre twin) et la restauration au backstage du festival ou sur les communes avoisinantes si vous y êtes programmés.
- **Frais de transport** : prise en charge sur la base de billets de train 2nde classe ou sur une estimation Mappy (domicile communes)
 - La prise en charge totale du transport n'excédera pas 350 € maximum pour l'ensemble du groupe.
 - Dans le cas de billets de train, l'association se chargera de prendre les billets.
 - Les éventuelles modifications sur les billets de train seront effectuées par l'artiste et à sa charge.